



ESI Angers - ESI Rennes- ESI Tours - CID locales

ESI Nantes - Services DISI



Mél : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

site :

Comité hygiène et sécurité – conditions de travail de la DISI Ouest

2 avril 2019

Le CHSCT, initialement prévu un jour de grève, avait été reporté au 2 avril à la demande des représentants syndicaux. Il s'est tenu sans la présence du médecin de prévention ni de l'inspecteur santé et sécurité au travail, tous les deux indisponibles. Des points de l'ordre du jour ont donc été reportés à la prochaine instance.

La matinée a été consacrée à une présentation et un échange à partir du rapport de visite effectuée par la délégation des représentants du personnel à l'ESI de Rennes le 8 juin 2018 (visite orientée risques psychosociaux).

L'administration a apporté en séance des réponses aux observations contenues dans le rapport. L'échange a été riche sur les missions et l'organisation des services de l'ESI 35. Des évolutions ont eu lieu ces derniers mois, notamment en matière de cadrage de l'organisation de l'ESI avec ses différents partenaires de la DG-FIP (contrats de service). Le passage d'un ESI d'exploitation en mode « mono-projet » (équipes dédiées INIDA, Chorus, ONP), à un mode multi-projets a nécessité une adaptation des méthodes, des outils, et de l'organisation du travail très importantes, source des risques psycho sociaux (RPS) signalés dans le DUERP. L'équipe de Direction reconnaît tout cela, tout en précisant qu'il a fallu aller chercher les missions pour garantir l'avenir et que cela emporte selon elle obligatoirement son lot de stress, mais que la qualité du travail des équipes est reconnue au sein du SI. Le Directeur reconnaît également qu'il y a un véritable problème de perte de la connaissance lors des départs en retraite, dans l'informatique comme ailleurs au sein de la DGFIP, accentué par les diminutions de postes.

La Direction fournira une réponse écrite au rapport de visite.

Suivi des actions en cours :

Les fiches de risques professionnels et les fiches de données de sécurité des produits utilisés dans les différents services (CID, SIL, logistique ...) ont fait l'objet

d'un groupe de travail avec les médecins de prévention. Elles seront présentées au CHS de juin.

Formations secourisme : le nombre d'agents ayant suivi les formations PSC1 (prévention et secours civiques) est suffisant. A Rennes, aucune formation n'est prévue cette année (risque d'un effectif insuffisant pour constituer une session). Cependant, les agents qui le souhaiteraient pourraient suivre la formation à Nantes ou Angers pour compléter les sessions (notamment les collègues qui travaillent en équipe et se retrouvent isolés le soir).

L'administration évoque l'engagement ministériel de former tous les agents publics aux gestes de premiers secours. Les formations seront déclinées d'ici la fin de l'année.

Suivi de l'exécution du budget 2019 :

A ce jour 95 % du budget est provisionné ; répartition entre les types de dépenses : 50 % travaux - 26 % formations - 17 % matériels.

A noter les dates des formations :
PSC1 : 13/06 à Angers, 14/10 à Nantes,
Prévention de la fatigue oculaire lors du travail sur écran : 20/06 à Rennes.

Des écrans de vidéo-surveillance grand format (32 pouces ou 24 pouces) ont été commandés pour les agents des services logistique ; les représentants du personnel demandent à ce que l'avis des médecins de prévention soit demandé en matière d'ergonomie du poste de travail et de santé des agents chargés de l'accueil sur les sites.

Un troisième rafraîchisseur d'air a été commandé pour la CID72.

Déclinaison locale du plan de prévention et de protection du risque terroriste :

La DGFIP n'est pas considéré comme une cible privilégiée pour le risque terroriste, et les établissements informatiques encore moins.

Conformément à la démarche amorcée depuis le CTR du 29/05/2019, la DISI a commencé par effectuer un recensement des bâtiments et de leur environnement.

Différents scénarios ont été déterminés, avec l'aide des référents sûreté (police), le plan de prévention est en cours d'élaboration : la fuite sécurisée ou le confinement sont les deux mesures à envisager en fonction des situations. Les agents seront informés en mai-juin du plan d'action, et des exercices seront organisés en septembre, en présence des référents sûreté. La priorité est de prévenir la police, de prévenir le personnel du site, et de ralentir au maximum la progression des individus malveillants.

Périmètre de la DISI Centre-Ouest :

A partir du 1^{er} septembre, l'ESI d'Orléans sera rattaché à la DISI nouvellement nommée Centre-Ouest, tout comme la CID 18 et la CID 36, et la CID des Deux-Sèvres sera rattachée à la DISI Sud-Ouest (ESI de Poitiers). L'effectif passera de 460 agents à 553. La Direction affirme que cela ne changera rien dans la vie de tous les jours des agents ; cependant, la ligne hiérarchique des agents des CID changeant d'ESI de rattachement changera de fait. Des prises de contact ont lieu depuis le début de l'année (aspects RH, budget, logistique). Du point de vue RH : le télétravail accordé aux agents sera maintenu pour tous ceux dont les missions n'auront pas changé après leur rattachement à la nouvelle DISI.

De nouvelles élections professionnelles pourraient être organisées. La décision devrait être prise lors d'un GT national prévu en avril. S'il n'y a pas d'élections, les représentants du personnel d'Orléans élus aux dernières élections professionnelles de décembre 2018 seront invités en tant qu'experts (donc sans droit de vote !). La CGT revendique des élections pour que chaque collègue soit représenté de la même manière.

Ce périmètre élargi, que nous avons contesté dès que nous en avons eu connaissance, compliquera le dialogue social, du fait de l'éloignement géographique des différents sites.

Résultats analyses légionelles : les analyses des échantillons prélevés au niveau des points d'eau sur les sites de Coulongé et de Marsauderies, n'ont révélé aucune anomalie.

Point d'étape télétravail : la date limite de dépôt des demandes était fixée au 28 mars. A cette date, la DISI avait reçu 11 demandes de « droit commun » et 2 demandes pour raison médicales, qui seront requalifiées en droit commun, en l'absence d'aménagement de poste par le médecin de prévention. Soulignons pourtant que certains collègues souffrent de pathologies qui justifient le télétravail sans aménagement de poste. Quelques dernières demandes sont attendues cette semaine (absence de chefs de services en fin de semaine dernière). Statistiquement, le profil-type du demandeur est un homme, cadre A.

Avec les demandes pour raisons médicales, 21 demandes ont été déposées depuis le début de l'année.

Examen du registre CHSCT :

Une demande concerne l'installation d'arceaux à vélo (une trentaine de places). Le coût, qui semble prohibitif (3900 euros), sera discuté lors de l'arbitrage budgétaire de fin août. Le site de Marsauderies est sécurisé par un portail à badge, et sous vidéo-surveillance, aussi le risque de vol est peu probable. Mais il s'agit aussi ici d'éviter de voiler les roues des vélos.

Questions diverses :

Les représentants demandent un point sur la médiation au sein d'un service de l'ESI 44 : les derniers entretiens ont eu lieu la semaine dernière. La DISI a les éléments en main, elle poursuit sa réflexion sur les moyens de rétablir la sérénité dans le collectif de travail. Au-delà de la réflexion, les collègues attendent des actions rapides.

Médecine de prévention : le médecin de prévention du Maine Et Loire part à la retraite, aussi il y a lieu de s'inquiéter quant à sa succession, dans le contexte du peu d'attractivité de cette discipline dans la fonction publique.

Migration Windows 10 : la Direction précise qu'il n'y a pas d'objectif chiffré aujourd'hui quant au déploiement du nouveau système.

Plans de prévention avant travaux : un seul document a été reçu par les OS, depuis le dernier CHS lors duquel il a été décidé de la transmission de ces documents aux représentants du personnel (conformément à la note Santé Sécurité du Secrétariat Général). La Direction explique cela par le fait que beaucoup de plans de prévention sont déjà signés dans le cadre des contrats avec les entreprises.